

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du jeudi 14 septembre 2023

COMPTE-RENDU

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques s'est réuni le jeudi 14 septembre 2023 à 9h30 à la Préfecture du Loiret, sous la présidence de M. Costaglioli, secrétaire général de la Préfecture du Loiret.

La séance commence par un tour de table afin de permettre aux membres de se présenter.

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du CODERST du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

1 – Autorisation environnementale pour la réhabilitation du déversoir de Jargeau et la gestion des sur-verses de digue du Val d'Orléans sur les communes de Saint-Denis-En-Val, Sigloy, Guilly et Jargeau

Le dossier est présenté par M. Thomas Carrière du service eau, environnement et forêt (SEEF) de la direction départementale des territoires, en présence de Mme Lefeuvre, cheffe de pôle Loire au service Loire, Risques, Transport (SLRT) de la direction départementale des territoires, pétitionnaire.

Le projet est constitué de trois interventions complémentaires afin de renforcer la levée de la Loire et d'optimiser l'écoulement dans le val en cas de dépassement de la levée :

- l'abaissement du fusible du déversoir de Jargeau, pour rendre le fusible à nouveau fonctionnel, et que le déversoir redevienne la première zone de surverse du système d'endiguement. En effet le lit de la Loire s'est modifié et il y aurait aujourd'hui d'autres zones de surverse avant que le fusible ne soit utile ;

- la fiabilisation et l'uniformisation des banquettes, talus en haut des digues, sur un linéaire de 3,5km au nord de Saint-Denis-en-Val. Les banquettes vont faire l'objet d'un renforcement en béton ancré ;

- la fiabilisation du talus côté Val notamment à Guilly, par mise en place de gabions.

M. Costaglioli s'interroge sur la durée prévisionnelle des travaux.

Mme Lefeuvre répond que les travaux sont prévus en deux phases. La première phase concernera le déversoir de Jargeau, et devrait se dérouler de novembre 2023 à février 2024. La deuxième phase de fiabilisation durera quatre mois et devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2024.

Mme Zanelli demande le nombre de communes et d'habitants qui seront confrontés, après les travaux, à des effets supérieurs en cas de crue bicentennale.

Mme Lefeuvre répond que deux communes sont concernées, Jargeau et Darvoy. 87 habitations auront plus d'eau, dont une cinquantaine qui n'avaient pas du tout d'eau dans le scénario actuel et qui en auront après travaux. Des propositions de rachat ont été faites pour deux biens fortement impactés. Il n'y a pas d'expropriation prévue, parce que le risque est très faible. Les pouvoirs publics auront aussi la possibilité d'utiliser leur droit de préemption le jour où les biens concernés seront à vendre.

M. Carrière précise que les crues majeures ne sont pas des événements soudains mais prévisibles 48 heures à l'avance, ce qui limite les risques.

Mme Lefeuvre ajoute que par rapport à la situation actuelle, après travaux 28 000 habitants ne seront plus inondés et 18 000 habitants auront moins d'eau en cas de crue bicentennale. Le bénéfice est donc important pour la population.

Mme Dubois demande si l'ensemble des travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage État compte tenu du transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités qui doit intervenir dans les prochains mois.

Mme Lefeuvre répond que la DDT est en attente de l'arbitrage ministériel définitif, mais qu'il est bien prévu à ce stade que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage État malgré le transfert de compétence.

M. Papet souhaite avoir des précisions sur le devenir des plantes d'espèces protégées qui vont être transplantées.

M. Carrière précise que le projet d'arrêté propose des mesures de suivi jusqu'à dix ans, pour attester que le déplacement des spécimens d'espèces protégées a bien fonctionné.

Mme Egiolle s'enquiert de l'impact des travaux sur les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles du secteur, et d'une éventuelle communication à ce sujet auprès des services départementaux de l'Éducation nationale.

Mme Lefeuvre indique qu'il n'y a aucun établissement scolaire dans la zone concernée par une hausse de l'impact d'une crue majeure. En revanche une déchetterie est présente sur cette zone, il y a donc un risque de pollution à prendre en compte. L'étude de danger du Val d'Orléans va être révisée en 2024, notamment pour tenir compte de la déviation de Jargeau.

Cela doit ensuite donner lieu à une mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS) de Jargeau et Darvoy et des PPMS des écoles si nécessaire. La mairie de Jargeau et de Darvoy sont informées de ces sujets.

En l'absence d'autre question, Mme Lefevre, pétitionnaire, quitte la salle et le projet d'arrêté est soumis au vote. Il recueille un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Costaglioli remercie les membres du CODERST de leur participation. Il informe les membres que la prochaine séance est prévue le jeudi 12 octobre et lève la séance à 10h45.

Signé : Le Président,

Stéphane COSTAGLIOLI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Étaient présents :

M. COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Mme ZANELLI, directrice départementale par intérim de la protection des populations (DDPP),

Mme DUBOIS, représentant la DDPP,

M. CARRIÈRE, représentant la direction départementale des territoires (DDT),

M. CONNESSON, chef de l'unité départementale du Loiret, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en visioconférence,

M. DROUIN, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en visioconférence,

Mme HELLEU, représentant l'Agence régionale de santé (ARS), en visioconférence,

M. le capitaine FOURNIER, représentant le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), en visioconférence,

M. BICHON, adjoint au maire de Gien, en visioconférence,

M. BRUN, représentant les associations agréées de consommateurs,

M. DELLIAUX, représentant les associations agréées de pêche, en visioconférence,

M. PAPET, représentant les associations agréées de protection de l'environnement,

Mme BELLANGER, représentante de la profession agricole désignée par la Chambre d'Agriculture, en visioconférence,

M. GORECKI, représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val-de-Loire, en visioconférence,

Mme EGIROLE, inspectrice sante-sécurité au travail à l'académie d'Orléans-Tours, représentant les experts,

M. SAADA, directeur régional du BRGM, représentant les experts,

Mme le Docteur ROBIDA, désignée par l'ordre national des médecins, conseil départemental du Loiret, en visioconférence,

Étaient excusés / absents :

M. GAURAT, Conseiller départemental du canton de Malheshherbois,

M. GRANDPIERRE, Conseiller départemental du canton de Lorris,

M. DARMOIS, maire de Nevoy, en visioconférence,

M. CHALINE, maire de Pithiviers-le-Vieil,

M. ERNST, (titulaire), représentant les industriels exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement désigné par la Chambre de Commerce et de l'Industrie,

M. CHIGOT, (titulaire), hydrogéologue agréé du Loiret,

M. le Docteur vétérinaire MAISONNEUVE, représentant l'ordre des vétérinaires dans le Loiret.